

**RESULTATS PROVISOIRES DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE OBLIGATOIRE
LANCEE PAR ESSILORLUXOTTICA SUR LES ACTIONS DE LUXOTTICA GROUP S.P.A****ESSILORLUXOTTICA A ATTEINT 93.3% DU CAPITAL SOCIAL DE LUXOTTICA
(COMPRENANT LES ACTIONS AUTO-DETENUES)**

Charenton-le-Pont (France), le 28 novembre 2018 – Concernant l'offre publique d'échange obligatoire (l' « **Offre** ») lancée par EssilorLuxottica (l' « **Initiateur** ») pour les actions ordinaires émises de Luxottica Group S.p.A. (« **Luxottica** » ou l' « **Emetteur** ») en vertu des articles 102 et 106, paragraphes 1-*bis* et 2-*bis*, du décret législatif n° 58 du 24 février 1998, tel que modifié (le « **TUF** »), telle que décrite dans le document d'offre approuvé par la Consob dans sa résolution n° 20648 du 25 octobre 2018 et publié le 27 octobre 2018 (le « **Document d'Offre** »), l'Initiateur annonce que la période de l'Offre (la « **Période d'Offre** ») a pris fin à la date des présentes.

Les termes en majuscule utilisés dans ce communiqué, à moins qu'ils ne soient définis autrement, ont le sens qui leur est attribué dans le Document d'Offre, dont une copie est disponible sur le site Internet de l'Initiateur (www.essilor-luxottica.com) et sur le site Internet de l'Emetteur (www.luxottica.com).

Selon les résultats provisoires communiqués par UniCredit Bank AG, filiale de Milan, en qualité d'Intermédiaire Responsable de la Coordination de la Collecte des Ordres (*Intermediary Responsible for Coordinating the Collection of Tenders*), 143.804.492 actions ordinaires Luxottica ont été apportées à l'Offre (et dans le cadre du Placement Privé aux Etats-Unis (*U.S. Private Placement*)) pendant la Période d'Offre. Ces actions apportées représentent (i) 29,64% du capital social émis de l'Emetteur à la date du présent communiqué (ce qui, selon les informations publiées par Luxottica à la date des présentes, équivaut à 29.111.701,98 euros et consiste en 485.195.033 actions ordinaires, en ce compris 17.000 actions nouvelles ordinaires de Luxottica émises à la suite de l'exercice de l'ensemble des 17.000 Options de Souscription d'Actions (*Stock Options*)) (le « **Capital Social Actualisé** ») et (ii) 81,58% des actions Luxottica soumises à l'Offre (en ce compris les 17.000 actions nouvelles susmentionnées émises suite à l'exercice des Options de Souscription d'Actions (*Stock Options*)).

Les résultats définitifs des apports à l'Offre (et au Placement Privé aux Etats-Unis (*U.S. Private Placement*)) effectués pendant la Période d'Offre seront diffusés au moyen d'un communiqué en vertu de l'article 41, paragraphe 6, du Règlement (*Regulation*) adopté par la Consob dans sa résolution n° 11971 du 14 mai 1999, tel que modifié (le « **Règlement des Emetteurs** »), qui devra être publié par l'Initiateur au plus tard le 4 décembre 2018.

La Contrepartie (*Consideration*) due aux détenteurs d'actions ordinaires Luxottica apportées à l'Offre, égale à 0,4613 actions ordinaires nouvelles EssilorLuxottica (admissibles aux négociations sur Euronext Paris) pour chaque action ordinaire Luxottica apportée à l'Offre, sera payée aux actionnaires apporteurs le 5 décembre 2018 (la « **Date de Paiement** »), c'est-à-dire, le cinquième jour de bourse suivant la fin de la Période d'Offre, en échange du transfert de la propriété de telles actions Luxottica à l'Initiateur.

Au cours de la Période d'Offre, l'Initiateur n'a pas acquis d'actions Luxottica en dehors de l'Offre (en ce compris le Placement Privé aux Etats-Unis (*U.S. Private Placement*)).

Compte tenu (a) des 143.804.492 actions ordinaires Luxottica apportées à l'Offre (et dans le cadre du Placement Privé aux Etats-Unis (*U.S. Private Placement*)) sur la base des résultats provisoires susmentionnés (si confirmés) et (b) des 302.846.957 actions ordinaires de Luxottica déjà détenues par l'Initiateur préalablement au début de la Période d'Offre, au terme de la Période d'Offre, l'Initiateur

Communiqué

Ne pas diffuser, publier ou distribuer, directement ou indirectement, aux États-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon

détiendra 446.651.449 actions ordinaires Luxottica, équivalant à 92,06% du Capital Social Actualisé. En ajoutant les 6.071.922 Actions Auto-détenues (*Treasury Shares*) de Luxottica à la date des présentes, la participation totale de l'Initiateur au capital social de Luxottica, de manière directe ou indirecte s'agissant des Actions Auto-détenues (*Treasury Shares*), au terme de la Période d'Offre, consistera en 452.723.371 actions, représentant 93,31% du Capital Social Actualisé.

Au vu de ce qui précède, dès lors que, sur la base des résultats provisoires de l'Offre (si confirmés), au terme de l'Offre la participation totale de l'Initiateur au capital social de Luxottica, directe et indirecte (s'agissant des Actions Auto-détenues (*Treasury Shares*), qui – aux fins du calcul de la Participation (*Stake*) de l'article 108, paragraphe 2 – doivent être ajoutées à la participation de l'Initiateur (numérateur) sans être déduites du capital social de l'Emetteur (dénominateur)) sera supérieure à 90% mais inférieure à 95% et que l'Initiateur a indiqué dans le Document d'Offre qu'il n'avait pas l'intention de rétablir un flottant suffisant pour assurer une négociation régulière des actions Luxottica :

- i. conformément aux indications prévues dans les Facteurs de Risques (*Risk Factor*) A.1.4 et Section F, paragraphe F.1.1, du Document d'Offre, en vertu de l'article 40-*bis*, paragraphe 3, lettre b), du Règlement des Emetteurs, la Réouverture de la Période d'Offre n'aura pas lieu ; et
- ii. les conditions de l'Obligation d'Achat (*Obligation to Purchase*) prévue à l'article 108, paragraphe 2, du TUF seront satisfaites et l'Initiateur sera en conséquence tenu d'acquérir auprès de tout détenteur d'actions le sollicitant, dans le cadre de la procédure indiquée, les 32.471.662 actions Luxottica émises en circulation n'étant pas détenues par l'Initiateur (représentant 6,69% du Capital Social Actualisé).

Le communiqué qui sera diffusé par l'Initiateur le 4 décembre 2018 en vertu de l'article 41, paragraphe 6, du Règlement des Emetteurs aux fins de communiquer les résultats définitifs de l'Offre indiquera également les conditions et le calendrier de la procédure par laquelle l'Initiateur exécutera l'Obligation d'Achat (*Obligation to Purchase*) conformément à l'article 108, paragraphe 2, du TUF et le calendrier du Retrait (*Delisting*) subséquent des actions Luxottica de la Bourse Electronique (Mercato Telematico Azionario) (*MTA*), ou fera référence à un communiqué de presse ultérieur qui contiendra de telles indications (y compris le montant en euros de la Contrepartie en Espèces (*Cash Consideration*) qui sera offerte par l'Initiateur aux actionnaires de Luxottica restants dans le cadre de la procédure, en tant qu'alternative à la Contrepartie (*Consideration*), conformément aux dispositions applicables du TUF et du Règlement des Emetteurs).

* * *

Le présent communiqué ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de vente ou d'échange ou sollicitation d'une offre d'achat ou d'échange de titres aux États-Unis ou dans tout autre pays. Les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis que s'ils ont été enregistrés en vertu du Securities Act de 1933 des États-Unis, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou s'ils sont dispensés d'enregistrement. Les titres offerts dans le cadre de l'opération mentionnée aux présentes n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act et ni l'Initiateur ni l'Emetteur n'ont l'intention de procéder à une offre publique sur ces titres aux États-Unis.

Le présent communiqué n'est distribué et ne s'adresse qu'aux personnes suivantes (i) les personnes qui se trouvent en dehors du Royaume-Uni ou (ii) les professionnels de l'investissement relevant de l'art. 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordonnance ») ou (iii) les sociétés à forte valeur nette, et les autres personnes auxquelles il peut être légalement communiqué, relevant de l'art. 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (l'ensemble de ces personnes étant appelées les « personnes concernées »). Les titres auxquels il est fait référence dans les présentes ne sont disponibles qu'aux personnes concernées et toute invitation, offre ou convention de souscription, d'achat ou d'acquisition de ces titres ne sera conclue qu'avec celles-ci. Toute personne qui n'est pas une personne concernée ne devrait pas agir ou se fier au présent document ou à son contenu.

* * *

Communiqué

Ne pas diffuser, publier ou distribuer, directement ou indirectement, aux États-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon

Communiqué émis par EssilorLuxottica et publié par Luxottica Group S.p.A. à la demande d'EssilorLuxottica

EssilorLuxottica est un leader mondial dans la conception, la fabrication et la distribution de verres ophtalmiques, de montures optiques et de lunettes de soleil. Créée en 2018, sa mission est d'aider chacun à mieux voir, mieux être pour profiter pleinement de la vie, en répondant aux besoins des consommateurs en matière de protection et correction visuelles ainsi qu'à leur aspiration à exprimer leur style personnel.

EssilorLuxottica regroupe l'expertise complémentaire de deux pionniers de l'industrie, le premier dans les technologies de pointe en matière de verres, le deuxième dans le savoir-faire maîtrisé de lunettes emblématiques, en vue d'établir de nouveaux standards pour les équipements visuels et les lunettes, ainsi qu'en matière d'expérience consommateurs.

Les actifs d'EssilorLuxottica regroupent des marques reconnues, telles que Ray-Ban et Oakley pour les lunettes, Varilux® et Transitions® pour les technologies d'optique ophtalmique, et Sunglass Hut et Lenscrafters pour les réseaux de distribution de dimension internationale.

En 2017, EssilorLuxottica comptait près de 150 000 employés et aurait réalisé un chiffre d'affaires consolidé pro-forma de 16 milliards d'euros environ.

L'action EssilorLuxottica est cotée sur le marché Euronext Paris et fait partie des indices Euro Stoxx 50 et CAC 40.

Codes : ISIN : FR0000121667 ; Reuters : ESLX.PA ; Bloomberg : EL:FP.

CONTACTS

Relations Investisseurs EssilorLuxottica

(Charenton-le-Pont) Tél : + 33 (0) 1 49 77 42 16

(Milan) Tél : + 39 (02) 8633 4870

E-mail: ir@essilor-luxottica.com

Communication Corporate EssilorLuxottica

(Charenton-le-Pont) Tél : + 33 (0) 1 49 77 45 02

(Milan) Tél : + 39 (02) 8633 4470

E-mail : media@essilor-luxottica.com